
GUIDE PRATIQUE

AIDES À LA CRÉATION ET À LA STRUCTURATION 

pages 2 à 13

AIDES À LA RÉSIDENCE D'ARTISTES  page 14

AIDES À LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE  page 18

AIDES À LA DIFFUSION ET À LA TOURNÉE  page 25

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE MUSIQUE	CONSEIL REGIONAL AUVERGNE Aide à la création (appel à projet) http://www.cr-auvergne.fr	Commission permanente du Conseil régional d'Auvergne INSTRUCTION : Service Culture 04 73 31 85 05 Ginette CHAUCHEPRAT 1 commission par an Dépôt des dossiers : avant la fin de l'année	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales	Etre implanté en Auvergne Qualité artistique Rayonnement sur le territoire Effectuer au moins 5 représentations de la création soutenue dans l'année	VARIABLE SELON LES PROJETS

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE MUSIQUE	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER (03) Aide à la création http://www.cg03.fr	Commission permanente du Conseil général de l'Allier INSTRUCTION : Service culture 04 70 35 72 62 Florence MAZUEL	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales	Etre implanté dans le département de l'Allier	3 811 € / an

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER (03) Aide aux petites structures profession- nelles de théâtre assurant une animation théâtrale régulière http://www.cg03.fr	Commission permanente du Conseil général de l'Allier INSTRUCTION : Service culture 04 70 35 72 62 Florence MAZUEL Dépôt des dossiers : avant le 30 décembre pour l'année suivante	Compagnies professionnelles de théâtre assurant une animation théâtrale régulière	Compagnies implantées sur une commune ou une communauté de communes	AIDE DU MÊME MONTANT QUE LA SUBVENTION DE FONCTIONNE- MENT ALLOUÉE PAR LA COM- MUNE OU LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Aide plafonnée à 20 000 €

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
CHANT CHORAL	CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ALLIER (03) Développement des pratiques musicales http://www.cg03.fr	Commission permanente du Conseil général de l'Allier INSTRUCTION : Service culture 04 70 35 72 62 Florence MAZUEL	Chorales		AIDE FORFAITAIRE DE 305 € PAR AN

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE MUSIQUE	CONSEIL GÉNÉRAL DU CANTAL (15) Soutien à la création artistique http://www.cg15.fr	Commission permanente du Conseil général du Cantal INSTRUCTION : Service Culture 04 71 46 20 92 / 04 71 46 21 29	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales	Compagnies ou artistes installés sur le département ou hors département Création diffusée dans le cadre de programmations professionnelles sur le département Projet en collaboration avec une structure culturelle professionnelle du Cantal Présence significative de l'artiste ou de la compagnie dans le département	AIDE À L'ÉCRITURE (TEXTES, IMAGES, MUSIQUES) : 50% DU COÛT PLAFONNÉ À 4 600 € AIDE À LA PRODUCTION ARTISTIQUE : 15% DU COÛT PLAFONNÉ À 4 600 € SI ÉCRITURE ET PRODUCTION SIMULTANÉES : 50% DU COÛT PLAFONNÉ À 4 600 € Aide ne pouvant être attribuée 2 années consécutives

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE MUSIQUE	CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE (43) Aide à la création artistique http://www.cg43.fr	Commission permanente du Conseil général de la Haute-Loire INSTRUCTION : Service de l'action culturelle 04 71 07 43 76 Violaine RIPOLL	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales	Etre implanté dans le département de la Haute-Loire Rémunération des artistes	20% DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA CRÉATION PLAFONNÉ À 7800 €

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE MUSIQUE	CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE (43) Aide à l'équipement pour l'achat d'un véhicule (son aménagement intérieur ou des travaux) http://www.cg43.fr	Commission permanente du Conseil général de la Haute-Loire INSTRUCTION : Service de l'action culturelle 04 71 07 43 76 Violaine RIPOLL	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales	Etre implanté dans le département de la Haute-Loire depuis au moins 5 ans Activité professionnelle	25% DU BUDGET PRÉVISIONNEL PLAFONNÉ À 7 750 €

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE	CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME (63) Aide à la création de spectacle vivant http://www.cg63.fr	Commission permanente du Conseil général du Puy-de-Dôme INSTRUCTION : Direction générale de l'aménagement et du développement 04 73 42 24 12 04 73 42 23 29 Noëlle CHADEYRON	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse, formations musicales ayant un projet pluridisciplinaire	Etre implanté dans le département du Puy-de-Dôme depuis au moins 2 ans Projet comportant volet création et diffusion pour le même spectacle Effectuer la création dans les 2 ans (à dater du 1er janvier de l'année en cours) Effectuer 5 représentations (création comprise), dont 2 obligatoirement dans le Puy-de-Dôme	VARIABLE SELON PROJET Un seul dossier par compagnie tous les 2 ans

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE	CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME (63) Aide à la création de spectacles vivants http://www.cg63.fr	Commission permanente du Conseil général du Puy-de-Dôme INSTRUCTION : Direction générale de l'aménagement et du développement 04 73 42 24 12 04 73 42 23 29 Noëlle CHADEYRON	Compagnies professionnelles de théâtre et de danse	Etre implanté dans le département du Puy-de-Dôme depuis au moins 2 ans Effectuer la création dans un délais de 2 ans Effectuer 5 représentations (création comprise), dont 2 obligatoirement dans le Puy-de-Dôme	VARIABLE SELON PROJET Aide sur 2 ans

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
CHANT CHORAL	CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME (63) Soutien au chant choral amateur http://www.cg63.fr	Commission permanente du Conseil Général du Puy-de-Dôme INSTRUCTION : Service du développement culturel 04 73 42 24 88 Claudy BRUGIROUX	Communes, Communautés de communes, syndicats de communes participant au fonctionnement d'une chorale Associations déclarées bénéficiant d'une aide financière de la collectivité d'accueil	Au moins 3 représentations publiques Soutien de la part de la collectivité d'accueil	VARIABLE SELON EFFECTIF Effectif compris entre 15 et 30 choristes = 153 € Effectif compris entre 31 et 60 choristes = 300 € Effectif supérieur à 60 choristes = 400 € Bonus de 800 € pour les chorales dirigées par un chef de chœur diplômé ou en formation Possibilité d'une aide supplémentaire de 400 € (en fonction du projet artistique)

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
ARTS DE LA PISTE	DMDTS Aide à la création Il existe également une aide à l'itinérance (même contact) http://www.culture.gouv.fr	Commission INSTRUCTION : DMDTS Sous-direction de la création et des activités artistiques bureau de la diffusion et des lieux 01 40 15 89 52 01 40 15 80 00 Retrait des dossiers entre le 15 octobre et le 31 décembre de l'année précédente la création (n-1), date limite de dépôt du dossier : 31 décembre de l'année précédente (année n-1)	Compagnies professionnelles de cirque	Au moins deux années d'existence, à partir de la date de dépôts des statuts Avoir produit et diffusé au moins deux spectacles de création comptant 30 représentations minimum Cofinancements	VARIABLE SELON PROJET Une même compagnie ne peut solliciter deux années de suite ce type d'aide

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUE	DMDTS Commande musicale http://www.culture.gouv.fr	Commission INSTRUCTION : DMDTS 01 40 15 80 00 Les dossiers sont à retirer à la DMDTS Bureau des écritures et de la recherche (CAA 1) 53 rue Saint Dominique 75007 Paris	Compétence et qualité techniques de la proposition musicale Modalités de l'inclusion de la demande dans un projet de diffusion ou de pratique musicale prise en compte de secteurs «déficitaires» : lyrique, œuvres symphoniques, jazz...	VARIABLE SELON PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
MUSIQUE DANSE	SPEDIDAM Aide à la création http://www.spedidam.fr	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : SPEDIDAM Division Culturelle 16 Rue Amélie - 75343 PARIS CEDEX 07 01 44 18 58 58	Le bénéficiaire de l'aide est la structure qui emploie les artistes	Le producteur du spectacle doit engager au minimum un musicien lors des représentations, trois pour la «chanson/variété»	MAXIMUM 50% DE LA MASSE SALARIALE DES CONTRATS D'ENGAGEMENT DES ARTISTES INTERPRÈTES

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE	FONDATION BEAUMARCHAIS Aide à la production	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : FONDATION BEAUMARCHAIS 11 bis, rue Ballu 75009 PARIS 01 40 23 45 46	Compagnies professionnelles de théâtre		VARIABLE SELON PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE CIRQUE ARTS DE LA RUE DANSE LYRIQUE	FONDATION BEAUMARCHAIS Aide à l'écriture http://www.beaumarchais.asso.fr/aide_écriture/index.php?r=aecrit	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : FONDATION BEAUMARCHAIS 11 bis, rue Ballu - 75009 PARIS 01 40 23 45 46 Dépôt des dossiers : avant début septembre	Compagnies professionnelles de théâtre, de danse Producteurs de spectacles lyriques	VARIABLE SELON PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
SPECTACLE VIVANT	SACD Fonds pour la musique de scène Aide destinée à favoriser la création de musique originale pour le spectacle vivant http://www.sacd.fr	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : SACD – Direction des promotions et des actions culturelles 11 bis rue Ballu 75442 Paris cedex 09 01 40 23 47 04 Dépôt des dossiers avant mi avril	Producteurs de Spectacles Compagnies professionnelles de théâtre, de danse	L'œuvre présentée doit être une création mondiale, (nouvelle pièce de théâtre ou nouveau spectacle chorégraphique) L'aide est accordée de préférence aux projets dans lesquels la musique est jouée en direct L'œuvre doit être déclarée dans sa totalité au répertoire de la SACD Le compositeur, l'auteur et/ou le chorégraphe doivent être membres de la SACD	VARIABLE SELON PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
LYRIQUE	SACD Fonds pour la création lyrique http://www.sacd.fr	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : SACD – Direction des promotions et des actions culturelles 11 bis rue Ballu 75442 Paris cedex 09 01 40 23 47 04 Agnès PRINCET 2 commissions par an	Entrepreneurs de spectacles	Le FCL, initié par la SACD, est chargé d'attribuer une aide aux projets professionnels de création et de reprise d'ouvrages lyriques contemporains d'expression francophone. Cette aide concerne l'opéra, le théâtre musical, la comédie musicale.	VARIABLE SELON PROJET

DISCIPLINE	ORGANISME	ORGANE DÉCISIONNEL INSTRUCTION	BÉNÉFICIAIRES	CRITÈRES	MONTANT DE L'AIDE
THÉÂTRE DANSE	SPEDIDAM Aide à l'enregistrement d'une musique originale pour la sonorisation d'un spectacle dramatique ou chorégraphique La Spedidam propose également une aide à l'enregistrement de musique pour le cinéma http://www.spedidam.fr	Commission (validation par le conseil d'administration) INSTRUCTION : SPEDIDAM Division Culturelle 16 Rue Amélie 75343 PARIS CEDEX 07 01 44 18 58 58	Le bénéficiaire de l'aide est la structure qui emploie les artistes	Le producteur du spectacle doit engager au minimum un musicien lors des représentations, trois pour la «chanson/variété»	L'AIDE DE LA SPEDIDAM NE PEUT EXCÉDER 60% DES DÉPENSES ÉLIGIBLES (masse salariale des musiciens : répétitions, séances d'enregistrement et/ou facture Agessa)